


LA TRADUCTION A RALENTI la prise en charge des mineurs

 Marc Garin explique les problèmes liés à la procédure de protection des mineurs

► L'affaire Mawda n'a toujours pas fini de faire parler d'elle. Alors que les funérailles de la petite fille sont prévues ce mercredi (vers 13h, un cortège funéraire sera organisé au départ du centre d'accueil La Porte d'Ulysse à Haren), le quotidien *De Morgen* met en cause la procédure de protection des cinq mineurs non accompagnés également présents dans la fameuse camionnette.

Cette procédure n'aurait pas été respectée. "Ces mineurs auraient dû bénéficier d'une protection de ce service qui aurait dû être prévenu par la zone de police Mons/Quévy", assure *De Morgen*.

VOILÀ DES ACCUSATIONS qui ont eu le don d'irriter Marc Garin, le chef de corps de la zone Mons/Quévy, qui a d'abord tenu à rappeler qu'il y avait deux et non pas cinq mineurs dans le véhicule. "Cinq personnes interpellées se sont déclarées mineures, malgré toutes les difficultés de communication, débute-t-il. La procédure RAAVIS (informer l'Office des étrangers) a ensuite été appliquée, les empreintes digitales transmises et l'Office a ramené l'information initiale à deux majeurs et trois mineurs. Il est apparu par la suite qu'une des trois personnes était majeure : le service lui a adressé

un ordre de quitter le territoire." Pour ces deux mineurs non accompagnés, un document spécifique devait être complété. Mais à défaut d'interprète, ce document n'a pas pu être rempli par les policiers. "Ils

ont cependant informé l'Office des étrangers de cette impossibilité via la procédure RAAVIS, poursuit Marc Garin. Le service de tutelle n'a donc pas été directement informé de cette situation particulière ni par la zone de police ni par l'Office des étrangers ni par la police judiciaire chargée de l'enquête."

Les deux jeunes garçons

ont été relaxés judiciairement le 18 mai à 18 heures. Ils ont été ensuite conduits à l'abri de nuit du CPAS de Mons. Un des deux mineurs faisait l'objet d'un dossier au service de tutelle des mineurs non accompagnés sans qu'une mesure spécifique ait été prise à son égard. Deux des trois jeunes majeurs ont été retrouvés à Dunkerque, dans le Nord de la France, et le dernier a disparu.

S. Ha.